

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 1er janvier 2025

FDS N° : RI-023

Version : 013



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Pour encre sauf indication différente par ailleurs.

1.1. Identifiant du produit.

Nom du produit : Cartouche pour V BOARD MASTER

Code produit : WBS-VBM-B/L/G

Nom du mélange : WMAM-B/L/G

Code produit	Numéro UFI
WBS-VBM-B	NX5K-4Y2T-8D0C-RNP2
WBS-VBM-L	K46K-4YFK-VD0C-2AU6
WBS-VBM-G	172A-EK76-0F0N-27DH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées

Utilisations identifiées : Encre pour instrument d'écriture

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fabricant : PILOT CORPORATION OF EUROPE S.A.S.
/ fournisseur

Adresse : 1 rue de l'Ecriture - Saint Martin Bellevue 74370 FILLIERE
(France)

Numéro de téléphone : +33 (0)4 50 08 30 00
Heures ouvrées (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
: 16h00 le vendredi heure française)

Numéro de fax : +33 (0)4 50 46 43 59

Adresse e-mail : pilotfrance@piloteurope.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59
(Ce numéro sera connecté à un anglophone.)

Association /Organisation : ORFILA /INRS <http://www.centres-antipoison.net>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Liquide inflammable Catégorie 2 H225

Domage oculaire / Irritation oculaire Catégorie 2 H319

Toxicité spécifique pour un organe cible (Exposition unique) Catégorie 3 H336

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mot signal

Danger

Déclaration(s) de risque

H225

Liquide et vapeur hautement inflammables

H319

Provoque une irritation oculaire grave

H336

Peut provoquer une somnolence ou des vertiges

Déclaration(s) de précautions

Prévention

P210

Maintenir éloigné de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P271

Utiliser uniquement en extérieur ou dans une zone bien ventilée.

P102

Garder hors de portée des enfants.

Réponse

P305 + P351+
P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer minutieusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant et si cela s'avère facile à faire. Continuer à rincer.

2.3. Autres risques

Aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2. Mélange

Ingrédients	CAS N°	EC N°	Index N° .	REACH N° d'enregistrement	% Poids	Classification	SCL, Facteur M, ATE	Composant
						(EC) N° 1272/2008		
Éthanol	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-21194-57610-43-xxxx	35-45	Liq. inflamm.2 H225		Toutes couleurs
Propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	603-117-00/-0	01-21194-57558-25-xxxx	35-40	Liq. inflamm.2 H225 Irrit. oculaire 2 H319 STOT SE 3 H336		Toutes couleurs
Propan-1-ol	71-23-8	200-746-9	603-003-00/-0	-	2,9	Liq. inflam. 2 H225 Domm. ocul.1 H318 STOT SE3 H336		Noir
Noir carbone	1333-86-4	215-609-9	Non applicable	-	4,0	Non classé.		Noir

H318 : Provoque une irritation oculaire grave.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Inhalation | : Amener le sujet à l'air frais et ventilé. Consulter un médecin si nécessaire. |
| Ingestion | : Consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | : Laver la zone affectée à l'eau courante tiède en utilisant un savon doux.
Demander l'avis d'un médecin si l'irritation se poursuit. |
| Contact avec les yeux | : Rincer doucement les yeux touchés à l'eau propre pendant au moins 15 minutes.
Demander l'avis d'un médecin si l'irritation se poursuit. |
| Équipements de premiers secours | : Assurez-vous qu'un lavage oculaire et un service d'eau sont disponibles. |

4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

En cas de contamination avec la peau ou les yeux, traiter en appliquant des Mesures de premiers secours.

4.3. Indication d'une intervention médicale et d'un traitement spécial nécessaires

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|--|
| 5.1. Moyens d'extinction | : En cas d'incendie, utiliser une pulvérisation d'eau, de mousse, de poudre chimique sèche ou de dioxyde de carbone. |
| 5.2. Risques spéciaux résultant de la substance ou du mélange | : Du CO ₂ , CO, NO _x , et SO _x , sont produits après la combustion. |
| 5.3. Conseil pour les pompiers | : Aucun |

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser une ventilation correcte. Utiliser une protection pour les yeux et la peau.

6.2. Précautions environnementales :

Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :

Absorber les déversements avec un matériau (chiffon ou papier) puis les placer dans des récipients pour déchets chimiques.

6.4. Référence à d'autres sections : Aucune

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser une ventilation correcte.

Éviter de manipuler violemment ou de faire tomber le produit.

Porter des gants de protection / vêtements de protection / protections oculaires / protections du visage.

Garder hors de portée des enfants et ne pas boire l'encre.

7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Ne pas utiliser excepté pour les instruments d'écriture

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Données françaises

	Valeur limite - Huit heures	Valeur limite - Court terme
Éthanol	1000 ppm	5000 ppm
Propan-2-ol	—	400 ppm
Noir carbone	3,5 mg/m ³	—

8.2. Contrôles de l'exposition

Porter des gants de protection / vêtements de protection / protections oculaires / protections du visage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
(a) Aspect	: Liquide Noir/Bleu/Vert
(b) Odeur	: Odeur d'alcool
(c) Seuil d'odeur	: Aucune donnée
(d) PH	: Non applicable
(e) Point de fusion / Point de gel	: Aucune donnée
(f) Point d'ébullition / plage d'ébullition	: 78,3 degrés Celsius (Éthanol)
(g) Point d'inflammabilité	: 14,0 degrés Celsius (Éthanol)
(h) Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée
(i) Inflammabilité (solide, gaz)	: Inflammable
(j) Limites supérieure / inférieure d'inflammabilité ou explosives	: Aucune
(k) Pression de vapeur	: 40hPa (à 20 degrés Celsius, Éthanol)
(l) Densité de vapeur	: 1,6 (à 20 degrés Celsius, Éthanol)
(m) Densité relative	: 0,83-0,85 (à 20 degrés Celsius)
(n) Solubilité(s)	: Non applicable
(o) Coefficient de séparation : n-octanol / eau	: Non disponible
(p) Température d'inflammation automatique	: Aucune donnée
(q) Température de décomposition	: Aucune donnée
(r) Viscosité	: 6,0-13,0 mPas (à 20 degrés Celsius)
(s) Propriétés explosives	: Aucune donnée
(t) Propriétés oxydantes	: Aucune donnée
9.2. Autres informations	: Aucune

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	: Ce matériau est stable.
10.2. Stabilité chimique	: Ce matériau est stable.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	: Ce matériau est stable.

- 10.4. Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, hautes températures et source d'inflammation.
- 10.5. Matériaux incompatibles : Forts agents oxydants et agents réducteurs.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux : Le chauffage peut libérer des vapeurs qui peuvent s'enflammer.
: La combustion produit des fumées désagréables et toxiques, des oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Mélange : Aucune donnée

11.1. Informations sur les effets toxicologiques		
(a) toxicité aiguë	Éthanol	: LD ₅₀ 11 500 mg/kg (rat oral)
	Propan-2-ol	: LD ₅₀ 3 437 mg/kg (rat oral) : LD ₅₀ 4 059 mg/kg (lapin cutanée)
	Propan-1-ol	: LD ₅₀ 2 695 mg/kg (rat oral)
(b) corrosion/irritation cutanée	Éthanol	: 400 mg ouvert ; LÉGÈRE (lapin cutanée)
	Propan-2-ol	: 500 mg ouvert ; LÉGÈRE (lapin cutanée)
	Propan-1-ol	: 500 mg ouvert ; LÉGÈRE (lapin cutanée)
(c) grave dommage/irritation oculaire	Éthanol	: 100 mg/24 h ; MODÉRÉE (yeux lapin)
	Propan-2-ol	: 100 mg/24 h ; MODÉRÉE (yeux lapin)
	Propan-1-ol	: 100 mg/24 h ; MODÉRÉE (yeux lapin)
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée disponible	
(e) mutagénicité des cellules germinales	Aucune donnée disponible	
(f) carcinogénicité	Noir carbone	: IARC Classe 2B
(g) toxicité reproductive	Aucune donnée disponible	
(h) STOT-exposition unique	Propan-2-ol	Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.
	Propan-1-ol	Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.
(i) STOT-exposition répétée	Aucune donnée disponible	
(j) risque d'aspiration	Aucune donnée disponible	

Bien que le noir de carbone soit classé en 2B par l'IARC, il était sous forme de solution et ne s'agissant pas d'un matériau granulaire, il est hors classification.

11.2. Informations sur les autres dangers : Aucune

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mélange : Aucune donnée

12.1. Toxicité	Éthanol	: LC ₅₀ - Salmo gairdneri - 13 000 mg/L-96 H EC ₅₀ - Daphnia magna - 12 340 mg/L-48 H
	Propan-2-ol	: LC ₅₀ - Méné tête de boule 11 130 mg/L-96 H
	Propan-1-ol	: EC ₅₀ - Daphnia magna (mouche d'eau) - 3 025 mg/L-48 H
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible	
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible	
12.5. Résultats de PBT et évaluation vPvB	Aucune donnée disponible	
12.6. Propriété de perturbateurs endocriniens	Aucune donnée disponible	
12.7. Autres effets indésirables	Aucune donnée disponible	

13. DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Suivez toutes les réglementations applicables dans votre pays.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN	: 1993
14.2. Nom d'expédition UN	: Liquide inflammable N.O.S (Éthanol)
14.3. Classe(s) de risques liés au transport	: 3
14.4. Groupe d'emballage	: II (Éthanol, Toutes couleurs)
14.5. Risques environnementaux	: Non applicable.
14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur	: Non applicable.
14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et du Code IBC	: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation en matière de sécurité, santé et environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Le produit ne contient aucun ingrédient énuméré dans la liste de candidats REACH SVHC. Aucune autre information n'est disponible.

15.2. Évaluation de sécurité chimique

- Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur.

16. AUTRES INFORMATIONS

Déclaration de danger selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Déclarations de précautions		
Prévention	P233	Maintenir le récipient étroitement fermé.
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

	P241	Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
	P242	Utiliser uniquement des outils qui ne produisent pas d'étincelles.
	P243	Faire le nécessaire pour éviter les décharges statiques.
	P280	Porter des gants de protection / vêtements de protection / protections oculaires / protections du visage.
	P264	Se laver minutieusement les mains après manipulation.
	P261	Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou pulvérisations.
Réponse	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer les zones touchées avec de l'eau.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Amenez la personne à l'air frais et placez-la de manière confortable pour qu'elle puisse respirer
	P337 + P317	Si l'irritation oculaire persiste : demandez l'aide d'un médecin.
	P319	Demandez l'aide d'un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
	P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser une vaporisation d'eau, de mousse, de poudre chimique sèche ou de dioxyde de carbone pour l'éteindre.
Stockage	P403 + P235	Stocker dans un lieu bien ventilé. Garder au frais.
	P403 + P233	Stocker dans un lieu bien ventilé. Maintenir le récipient étroitement fermé.
	P405	Stocker fermé.
Mise au rebut	P501	Jeter le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Les informations des présentes sont indiquées en toute bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est fournie. La détermination finale de l'adéquation d'un matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Fin de la FDS